

# Copie privée et magnétoscope en ligne : Wizzgo écrit à Sarkozy

Le magnétoscope en ligne Wizzgo vient de remettre à Christine Albanel la pétition pour le droit à la copie privée qu'il avait organisée après sa condamnation. Il accompagne le document d'une lettre à transmettre directement au Président de la République

80 000 Français avaient signé ce manifeste en faveur de l'exception pour copie privée et destinée à faire évoluer le cadre légal de ce régime. Pour rappel, Wizzgo avait été condamné par la justice à la demande des groupes M6 et TF1 notamment. Pour le TGI de Paris, le magnétoscope en ligne Wizzgo est auteur de contrefaçon lorsqu'il reproduit et communique au public « *sans autorisation, des programmes produits et diffusés* ». Une peine de **480 000 euros** sera même infligée à cette jeune start-up, qui n'a d'autres choix que la liquidation judiciaire.

Le modèle d'affaires de Wizzgo (voir [notre interview](#)) était pourtant simple et efficace à l'heure où **le Web 2.0** suscite tout l'intérêt de la rue de Valois : réaliser des enregistrements vidéo des chaînes TV pour le compte des internautes. Or la justice l'affirmera d'une manière claire et nette : dans le droit français, le créateur d'une copie et l'utilisateur de cette copie doivent être les mêmes pour pouvoir être une véritable exception pour copie privée. À défaut, c'est une contrefaçon.



« Alors que le gouvernement, conformément aux missions que vous lui avez confiées, souhaite légitimement lutter contre le piratage, il serait paradoxal que le principe de la copie privée ne

*puisse évoluer et s'adapter à l'environnement numérique dans lequel vivent désormais de plus en plus de Français »* écrivent les fondateurs de Wizzgo à Nicolas Sarkozy, parrain des accords de l'Élysée sur la riposte graduée. D'ailleurs même Denis Olivennes s'était laissé bercé **aux charmes** de ces technologies là...

Les arguments des deux chefs d'entreprise sont simples et sans appel : « *si programmer simplement un enregistrement en ligne d'un programme télévisé à venir, comme on le faisait auparavant avec un magnétoscope traditionnel, n'est pas permis via Internet, le risque est grand de pousser de plus en plus de téléspectateurs internautes vers des sources illégales de contenus, et pas seulement les plus jeunes d'entre eux* ». Une cible que combat aussi le projet Création et Internet, mais en préférant surfer sur la peur du gendarme et la menace de la coupure d'accès Internet. Deux mondes, deux méthodes.